



Commande d'une cuisine sur foire

Par **iacolo_old**, le **25/11/2007** à **16:52**

Avec mon mari nous avons signé un bon de commande pour l'achat d'une cuisine dans de très mauvaises conditions : nous venions de perdre et dieu merci de retrouver notre petit fils dans la foire de Montpellier.

Nous nous sommes immédiatement rendu compte de pleins d'erreurs dans le bon de commande et dès le lendemain j'ai posté en recommandé le bon de retractation joint au dit bon de commande. Aucune date de livraison n'est indiquée. Nous avons remis un chèque de 40 % et en nulle part il est spécifié s'il s'agit d'un acompte ou d'arrhes.

Bien sûr le cuisiniste ne veut rien savoir.

Peut on obtenir l'annulation de cette commande du fait qu'aucune date de livraison n'est indiquée ?

Pourquoi nous faire signer sur un bon de commande qui comporte un volet de rétractation et tous les articles sur la protection des consommateurs ET JAMAIS NOUS PREVENIR QUE L'ON NE PEUT SE RETRACTER LORS D'UN ACHAT DANS UNE FOIRE ?